

me faire le plaisir de décamper illico. Si ce n'est de bon gré, ce sera autrement.

Le coroner, chétif, n'était pas de force à résister à César. Il opéra donc sa retraite en disant, les lèvres serrées :

— C'est bon, je saurai bien vous forcer à répondre.

— Ce n'est pas la peine de vous déranger une seconde fois, si vous n'avez rien de plus sérieux à me dire, lui cria César Demers dans les épaules.

V

Le coroner était indigné et exaspéré. Il avait l'habitude de parler à des gens humbles qui s'efforçaient de ne pas l'irriter et lui témoignaient une soumission respectueuse ; il ne pouvait admettre la prétention de César Demers de traiter avec lui d'égal à égal. Il avait été sur le point de le faire arrêter, séance tenante, sous la prévention d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ; puis il avait craint de s'engager dans une fâcheuse affaire en ouvrant des poursuites sur un incident tout personnel. Il est toujours désagréable d'avoir à dire à ses chefs qu'on a été traité de haut en bas.

Il avait d'ailleurs un moyen, parfaitement régulier, de faire comprendre à César qu'on ne se joue pas ainsi de la justice : c'était d'accélérer l'enquête, de faire un rapport se rapprochant autant que possible d'un réquisitoire et d'envoyer César Demers devant la cour du magistrat. Le jury d'enquête ne fut pas long à se mettre d'accord avec le coroner, et celui-ci envoya son rapport le jour même. Le lendemain, le caporal Frissonnette, accompagné de deux détectives, se présenta chez César Demers, porteur d'un mandat d'arrêt.

Le caporal, heureux de tirer vengeance de l'affront